

Autorisation provisoire de sejour pour etudiant avec master 2

Par akkenaton, le 06/05/2011 à 04:56

Bonjour>

Voila je suis en Master 2 et souhaiterais faire une demande d'autorisation provisoire de sejour ; pour information cette derniere permet a l etudiant etranger avec un niveau bac+5 de pouvoir beneficier d une premiere experience professionnelle de 6 mois apres etre diplome; de plus amples informations sont disponibles sur cette page du gouvernement:

http://vosdroits.service-public.fr/F17319.xhtml

Mais justement,c est a ce niveau que j ai une interrogation car le texte indique que cette autorisation est pour :;

dans mon cas, j ai justement deja une experience professionnelle de plus de 5 ans en Angleterre ; du coup je me demande si le texte fait reference a UNE TOUTE PREMIERE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE TOUT COURT ou alors si le texte parle d une TOUTE PREMIERE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SUR LE TERRITOIRE FRANCAIS.

En vous remerciant de votre retour,

cordialement votre

Par dibalxy, le 10/05/2011 à 13:53

Bonjour,

je pense que c'est pour une 1ere expérience professionnelle sur le téritoir Français. (car t'es en France et tu fais tes études ici).

j'ai un ami qui avais travailler 5 mois à tps plein, et 4 mois avant l'expiration de son titre étudiant avait demander un aps et c passer sans problème.

pendant la demande d'aps, on ne te demandera pas de justifier que t'as pas d'expérience. cdt

Par dibalxy, le 10/05/2011 à 14:06

Sa situation exact:

il à valider une licence pro. l'année d'apres il s'est inscrit en M1 juste pour renouveller sa carte. une fois le renouvellement obtenu, il a travailler dans son domaine d'étude en faisant de l'intérim (presque 5 mois d'intérim à tps plein sans dépasser les 964 heures).

4 mois av l'expiration de la carte, il demande (avec sa licence pro) l'APS de 9 mois renovelable 1 fois (pour les étudiant gabonais ki ont valider une licence pro) son plan était d'avoir 4 mois d'expériance avec la carte étudiante et au mois 8 mois avec l'APS afin d'avoir une expérience total de 12 mois. c'qui lui permettra de se faire embaucher et de négocier sa paye à 1 fois et demi le smic. et son plan à plustot bien marcher car il a eu un avis favorable pour une carte salarié.